



Septembre 2020

GAZETTE THIOUVILLE



Bonjour à Toutes et à Tous.

Nous vous proposons cette gazette tout d'abord pour présenter la nouvelle équipe municipale, vous remercier de votre soutien et vous donner des informations concernant notre vie communale. C'est dans une période de crise sanitaire que nous vivons cette année, et qui rend difficile toutes nos communications. Nos associations ont dû cesser leurs activités de rencontre et dans ce climat difficile, soyons solidaires les uns des autres. N'hésitez pas à nous contacter.

Présentation du conseil Municipal

Monsieur Le Maire : David ANQUETIL

1er Adjoint : Mme Gaëlle LECLERC

2ème Adjoint : M. Christophe LEMETTAIS

Conseillers : Mme BAUDRY Laurence, Mme CHANGARNIER Julie,
Mme MASSON Régine, M. MASSELINE Stéphane, M. LEDO Antoine,
Mme LEDO Nadine, M. RESSE Olivier, M. VALLIN Morgan

Horaire de la mairie

Le jeudi de 17h30 à 18h30

Comment joindre la Mairie

Par courriel : mairie.thiouville@wanadoo.fr

Par téléphone : 02.35.27.62.27

Vous pouvez joindre la mairie par téléphone ou par courriel pour tous renseignements.

Si vos horaires ne vous permettaient pas de vous rendre à la permanence de la Mairie, vous pouvez convenir d'un rendez-vous avec M. le Maire.

Ecoles

Cette année, il y a 23 élèves CE2/CM1

Fin août, l'école a accueilli les vacances apprenantes pour 1 semaine.

L'association des anciens combattants et l'association des Anciens ont offert à la classe de Thiouville deux ordinateurs.

Le « Permis Internet » sera prodigué par la Gendarmerie en trois séances auprès des élèves pour les sensibiliser lors de l'usage de l'internet.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la

Infos pratiques

Installation prochaine d'un défibrillateur posé en façade de la Marie

Des trousse de secours ont été déposées à l'Ecole, dans le bâtiment communal et dans la salle de réunion de la marie.

Encombrants et Prêts de Mobiliers

Sont à votre disposition sur demande auprès de la Mairie, une convention pour le « Ramassage des Encombrants » et une convention pour le « Prêt de mobilier communal (tables, bancs et chaises) ».

Horaires de la déchèterie

TERRES-DE-CAUX – Fauville en Caux

du lundi au mercredi : 10h-12h / 13h30-18h

jeudi : fermé

vendredi : 10h-12h / 13h30-18h

samedi : 9h-12h / 13h30-18h

dimanche : fermé



Septembre 2020

GAZETTE THIOUVILLE



Les Commissions et ses membres

- Commission finances : Mme LECLERC Gaëlle, M. VALLIN Morgan
Commission école : Mme CHANGARNIER Julie, M. LEDO Antoine
Commission sociale : Mme LEDO Nadine, Mme MASSON Régine
Commission travaux : M. LEDO Antoine, M. MASSELINE Stéphane
Commission urbanisme : Mme LECLERC Gaëlle, M. LEMETTAIS Christophe, M. VALLIN Morgan
Correspondant défense : M. ANQUETIL David
Syndicat Caux Central : M. ANQUETIL David, titulaire, Mme LECLERC Gaëlle, suppléante
Syndicat Départementale de l'Énergie : M. ANQUETIL David, titulaire, Mme LECLERC Gaëlle, suppléante
Commission sanitaire : Mme BAUDRY Laurence, Mme MASSON Régine
Commission litige : M. LEDO Antoine, M. LEMETTAIS Christophe
Association foncière de remembrement : Mme LECLERC Gaëlle, M. LEMETTAIS Christophe, Mme MASSON Régine
Fleurissement : Mme LEDO Nadine, M. RESSE Olivier

Noël

La commune sera illuminée pour les fêtes de Noël à partir du 1^{er} décembre prochain : rue de la Forge, rue de l'École, rue de l'Église ainsi que la façade de la Mairie.

Cadeau de Noël

Au regard de la crise actuelle, l'association Sport et Loisirs ne souhaite pas organiser Halloween et la fête de Noël afin d'éviter l'exposition de la population à une contamination par la COVID-19.

La commune remettra une carte cadeau de 15€ aux enfants de la commune de 0 à 12

Colis des anciens

Vu la situation actuelle vis-à-vis de la crise sanitaire, le repas annuel organisé par le CCAS est annulé pour cette année.

A la place, un colis sera distribué pour toutes les personnes de 65 ans et plus, habitant la commune.

Savoir vivre dans la Commune

La vitesse, à plus proprement parler l'excès de vitesse, est une des causes majeures d'accidents sur le réseau routier français. C'est la raison pour laquelle, M. le Maire rappelle que tout conducteur doit respecter la limitation de vitesse de 50 km/h établie dans le Code de la route dans le village de Thiouville et la vitesse de 30 km/h dans la rue de l'école.

Nuisances sonores

Quad, Moto, réunions en extérieur, nous avons reçu des plaintes en Mairie, et notre comportement doit évoluer dans le respect de tous entre la tolérance et la communication. Nous vous demandons d'être attentif à la tranquillité des autres et vous rappelons la définition de la nuisance sonore.

Horaires de tonte

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-20h
Samedi : 9h00-12h / 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h00-12h

Article R36-5 du code de la santé publique : *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, tout contrevenant est passible d'une contravention.*